

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 12

Artikel: Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

SUISSE

BALE

Mêmes bulletins de vote pour les électeurs et les électrices

L'introduction du suffrage féminin pose d'intéressants problèmes de politique nationale auxquels on devra vouer une grande attention. Le petit conseil bourgeois de la commune bourgeoise de Bâle-Ville (exécutif), s'est demandé si, lors des élections de l'automne prochain au conseil bourgeois élargi (légal), il n'y aurait pas lieu de distribuer des bulletins de vote de couleur différente aux électeurs et aux électrices.

A notre époque où il n'y en a que pour la statistique et les consultations de politique sociale, ce petit conseil (il compte sept membres) estime qu'il serait intéressant de savoir comment les femmes votent, si elles sont plus nombreuses que les hommes à remplir leur devoir civique, si elles votent de préférence socialiste, radical, libéral, catholique ou communiste, si leurs suffrages vont de préférence aux hommes ou aux femmes, si elles panachent volontiers, si elles préfèrent établir leur liste plutôt que de prendre la liste toute faite d'un parti, etc.

Contrairement à l'avis du petit conseil, le conseil bourgeois élargi (40 membres) a estimé que le fait de distribuer des bulletins de vote de couleur différente aux électeurs et aux électrices constituerait une violation du secret de vote. Citoyens et citoyennes constituent une entité politique là où le suffrage féminin a été introduit. On ne saurait, par conséquent, diviser le corps électoral en deux groupes par le moyen de bulletins de vote de couleur différente, cela serait contraire aux dispositions légales. La loi électorale du canton d'Argovie déclare, par exemple, que les bulletins ne doivent pas porter de signes distinctifs. Et cela vaut également pour toutes les autres lois cantonales sur les élections et les votations.

Le petit conseil est donc revenu sur sa décision le 13 juin dernier et a décidé de faire imprimer des bulletins identiques pour les électeurs et les électrices.

S. F.

BERNE

Les médecins s'en préoccupent : Le travail à mi-temps de la femme

La Société suisse de médecine sociale a tenu, récemment à Berne, son 7e Congrès, sous la présidence du Dr Théo Marti, privat-docent à la Faculté de médecine de Genève.

Le congrès était consacré à l'étude de deux problèmes importants : les conséquences caractérielles, morales et sociales de la carence affective maternelle sur les enfants en bas âge et la prophylaxie des troubles cardio-vasculaires.

Tous les orateurs ont souligné l'urgence et la nécessité d'améliorer la situation de la femme et de lui permettre de ne plus travailler qu'à mi-temps, afin qu'elle puisse se consacrer à l'éducation des enfants. Dans ce but, la société suisse de médecine sociale a décidé de créer une commission spéciale dont la mission est d'étudier chacune des solutions proposées pour résoudre pratiquement ce problème.

Nomination d'une première traductrice

Pour remplacer M. Hans Hof, jusqu'ici vice-chancelier de langue française, nommé chancelier d'Etat de Berne, le Conseil exécutif a choisi Mlle Ariette Berner, de Sonceboz, fonctionnaire dans l'administration fédérale. Elle portera le titre de première traductrice et chef de la chancellerie.

ZURICH

(ASF) — Les femmes dans la magistrature. Le Conseil d'Etat du canton de Zurich soumet au Grand Conseil un projet de modification de la loi de juridiction en ce sens que les femmes seront éligibles à toutes les fonctions de chancellerie dans les tribunaux de district comme au tribunal cantonal.

(ASF) — La police de Zurich cherche 4 assistantes de police pour le premier janvier 1962. Leur domaine sera plus particulièrement la criminalité juvénile et certains actes délictueux dans lesquels sont impliquées des jeunes ou des femmes.

Importante rectification

Dans un article du numéro spécial de notre journal s'est glissée une malencontreuse erreur. En page 2 vaudoise, dans le texte intitulé « Initiez-vous au mécanisme de la proportionnelle », « Calculs électoraux », il faut lire la phrase suivante : « Si vous ajoutez quelques noms de candidats ou de candidates choisis sur la liste des autres partis, vous enlevez chaque fois un suffrage de liste au parti de votre bulletin », au lieu de celle qui a paru.

En nous excusant vivement de cette fautive erreur, nous prions les électrices d'aller voter et de tenir compte de cette rectification.

Trois artistes suisses

Douze artistes suisses ont pris part à la « Prima Mostra Internazionale d'Arte Sacra » (Première exposition internationale de l'art sacré), qui a eu lieu à Trieste, au début de l'été 1961. De nombreux artistes d'Europe et d'outre-mer participaient à cette manifestation. Trois envois suisses, particulièrement remarquables, ont été primés : Remo Rossi, sculpteur, à Locarno, a reçu la médaille d'or de la Chambre italienne des députés ; Lissy Funk, brodeuse, à Zurich, la médaille d'or de l'Association des intérêts de Novare, et Félix Hoffmann, peintre à Aarau, la plaque commémorative en argent de la Chambre de commerce triestine.

Nos centres de liaison

(ASF) — Depuis 40 ans environ, il existe, dans notre pays, à côté des associations féminines suisses, professionnelles ou locales, des groupements cantonaux appelés « Frauenzentralen » dans la plupart des cantons suisses alémaniques, « Federazione » au Tessin et « Centre de liaison des associations féminines » dans les cantons romands.

Ces 18 « Centres », auxquels se sont joints ceux des villes de Bienne et de Winterthur, n'ont heureusement pas formé une nouvelle association entre eux, mais ils se réunissent chaque année en une assemblée de deux jours, qui se tiendra à Berne cette année. Ces rencontres sont utiles et agréables ; les diversités cantonales qui s'y manifestent sont un enrichissement certain, même si elles compliquent parfois le travail, et il est intéressant d'échanger projets, difficultés et espoirs. Et c'est cette diversité même qui donne une image réelle des activités des femmes suisses. D'ailleurs, quand il s'agit d'organiser rapidement une œuvre en commun, par exemple, la collecte en faveur des réfugiés, tous les Centres de liaison marchent ensemble. Deux d'entre eux possèdent un secrétariat permanent : Zurich et Berne.

A la Société coopérative de cautionnement Saffa

Depuis la fondation de la société coopérative de cautionnement, en 1931, 6424 demandes de cautionnement ont été examinées et 1807 ont pu être admises pour une somme totale de 7 846 112 fr. Il a été souscrit 1860 cautionnements totalisant 7 115 362 fr. Le montant moyen des cautionnements s'est élevé à 4286 fr, tandis que la moyenne des engagements pour la période du 1er juillet 1960 au 30 juin 1961 est de 8000 fr.

Cet accroissement de la moyenne est encore plus manifeste chez les autres institutions de cautionnement des arts et métiers. C'est là la conséquence du renchérissement, de l'amélioration des installations et de la baisse du pouvoir d'achat de l'argent en général. Dans la règle, les demandes qui parviennent à la société restent dans les limites d'un maximum de 15 000 fr. Lorsque les besoins de capitaux sont plus grands, il existe généralement d'autres possibilités de financement de sorte que le crédit à cautionner par la société peut servir à parfaire les fonds nécessaires.

La 31e assemblée générale aura lieu le jeudi 26 octobre, à 14 h. 30, à Neuchâtel, au restaurant Beau-Rivage, Quai Osterwald. Ordre du jour statutaire. Hôtes bienvenus !

Pour être valable, un contrat de ventes par acomptes devra porter la signature des deux conjoints

La validité d'un contrat de vente par acomptes est conditionné par toute une série de clauses concernant le prix de vente, le montant, l'échéance, le nombre des acomptes, le délai du droit de renoncement au contrat, pour l'acheteur, etc.

Au Conseil national, une minorité a proposé que si l'acheteur est une personne mariée, le consentement écrit du conjoint soit indispensable.

Bien que cette mesure de sécurité ait paru superflue à la commission, le Conseil national, par 76 voix contre 57, s'est prononcé dans le sens contraire, de sorte que, dorénavant, tout contrat de vente à tempérament sera valide de sorte que le consentement écrit du mari si la femme a signé le contrat, et de l'épouse si c'est le mari qui s'engage.

(ASF) — Nos artistes : Violette Diserens, artiste-peintre de Lausanne, a exposé ses œuvres au festival de l'île grecque de Levkos.

Les tableaux brodés de Mme Esle Ruckli-Stöcklin ont eu beaucoup de succès lors d'une exposition du Lycéum de Berne.

L'artiste valaisanne, Mlle Agathe Bagnoud a fait les projets des nouveaux timbres-poste de 3, 5, 10 et 20 francs. Il s'agit d'une série « motifs symboliques » qui représentent les quatre évangélistes avec leurs attributs. Les modèles ont été fournis par des bois sculptés du XVIe siècle, autrefois dans l'église de Saint-Oswald, à Zoug, aujourd'hui, au Musée national de Zurich.

Parmi 157 projets exécutés par les élèves des sept Ecoles suisses des arts et métiers, Mlle Christine Kohler, de l'Ecole de Zurich, a obtenu le premier et le troisième prix. Il s'agissait d'une affiche pour une boisson de table.

Le Quatuor Viola-de-Gamba de la Scuola Cantorum Basiliensis, dont font partie deux femmes : Mlles Marianne Mayer et Hannelore Müller, a obtenu la distribution internationale de la médaille « Elizabeth Sprague, Collège mémorial » pour 1961.

Le 29 octobre, au Théâtre municipal de Lausanne, la Société suisse de Théâtre remettra l'anneau Hans Reinhart à Mme Marguerite Cavaschi, l'actrice lausannoise bien connue. C'est la première fois que cette distinction échoit à un artiste dramatique romande.

Comité de l'alliance de sociétés féminines suisses

Le 31 août, sous la présidence de Mme Rittmeyer, le comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses a siégé à Zurich dans sa nouvelle formation issue de l'assemblée de Coire. Les membres sortants assistaient à cette séance.

De l'ordre du jour nous extrayons quelques points qui peuvent intéresser les membres de l'Alliance. En particulier la constitution du bureau exécutif et la nomination des deux nouvelles vice-présidentes. Me Denise Berthoud, pour la Suisse romande et Mme Keller-Oettli, pour la Suisse alémanique, ont bien voulu accepter à titre provisoire ce mandat. En outre, Mlle Weibel, Mme Blaser et Binder font partie dorénavant du bureau exécutif.

Mme Rittmeyer et Mlle Nägeli firent un bref rapport de la réunion des comités nationaux européens du Conseil international des femmes, réunion qui s'est tenue du 21 au 23 août, à Axenstein. Excellente initiative prise par les Suissesses afin de resserrer les liens des femmes d'Europe. Les participantes entendirent de remarquables exposés et prirent part à des discussions sur les sujets suivants : « Notre héritage spirituel et politique » — « Le Marché commun et la zone de libre échange, leurs répercussions pour les femmes ». L'étude de ces problèmes sera poursuivie et une prochaine rencontre est prévue pour le début de l'année 1962, à Bruxelles.

G.G.

DANS LE MONDE

Le pape exalte la fonction sociale de la femme

Le pape a adressé, le 6 septembre, un discours aux participants des journées d'études sur « La femme et la vie sociale » instituées par l'Université catholique du Sacré-Cœur et qui se déroulent à la « Domus Mariae ».

« Vous avez entrepris l'examen d'un problème de grande importance et d'actualité. En fait, le rythme dynamique de l'évolution technique et sociale de ces cinquante dernières années a eu aussi pour effet de faire sortir la femme des murs de sa maison et de la mettre en contact direct de la vie publique. Nous la voyons ainsi travailler en fabrique, dans les bureaux, dans les maisons de commerce et entrer dans presque toutes les professions qui étaient jusqu'ici réservées exclusivement à l'homme ».

Jean XXIII a immédiatement ajouté, cependant, que la profession de la femme ne peut faire abstraction du caractère spécial dont le créateur a voulu doter la physiologie féminine. Il est vrai que les conditions de vie tendent à introduire pratiquement la parité presque absolue de l'homme et de la femme. Mise à part la parité des droits justement proclamée, on doit reconnaître que cette parité, qui est propre à la dignité et à la personnalité humaines, n'implique en aucun cas la parité de fonctions. Ne pas faire cette distinction des fonctions respectives de l'homme et de la femme, c'est-à-dire de leur nécessaire caractère complémentaire, serait aller contre la nature et finirait par avilir la femme et lui enlever les bases de sa dignité.

Il faut avoir toujours présents à l'esprit les exigences particulières de la famille, qui constitue pour la femme la base de son activité et où la présence est indispensable. Cependant, les nécessités économiques, contraignent souvent la femme à travailler hors du foyer ».

Le pape a dit encore : « Les structures sociales modernes sont encore loin de réaliser, pour la femme dans l'exercice de sa profession, la plénitude de sa personnalité et lui permettent d'offrir la contribution que la société et l'Eglise attendent d'elle. Il faut donc de toute urgence rechercher des solutions nouvelles pour atteindre un ordre et un équilibre plus compatibles avec la dignité humaine et chrétienne de la femme. Il faut donc que les forces catholiques féminines prennent conscience des devoirs qui lui incombent. Elles ne se manifesteront plus, comme dans le passé, dans le cercle restreint de la vie familiale. L'ascension progressive de la femme à toutes les responsabilités de la vie sociale exige son intervention active sur les plans sociaux et politiques. La femme, autant que l'homme, est nécessaire au progrès de la société ».

Grande-Bretagne

Pour la troisième fois, dans l'histoire des Trade Unions, une femme a été appelée à la présidence de ce syndicat, le plus ancien du monde qui dispose d'une puissance considérable en Grande-Bretagne. Il s'agit de Miss B.-A. Godwin, âgée de 60 ans, employée de bureau. Elle lutte pour l'application du principe « à travail égal, salaire égal ».

Danemark. Une des plus grandes actrices du cinéma muet, Mme Asta Nielsen, a reçu pour ses 80 ans la médaille d'honneur de l'Expansion allemande du cinéma.

Italie. Dans ce pays aussi, des inspectrices de police sont entrées en fonction après des examens sérieux. Elles sont toutes licenciées en droit et s'occupent des délits contre la morale et les bonnes mœurs. On leur adjointra plus tard, encore des assistantes.

Japon. Le bureau japonais de l'Office du travail japonais publie, en japonais et en anglais, un sympathique rapport sur la « Semaine de la femme-organisée chaque année en avril, pour commémorer l'introduction des droits politiques pour les femmes ».

ASF

La Semaine suisse a-t-elle encore un sens ?

Il est vain de se demander si l'intégration européenne est nécessaire ou non, si notre pays en retirera des avantages ou des inconvénients. Le mouvement, qui tend vers un véritable désarmement économique, n'est pas parti de Suisse : nous y avons tout simplement été entraînés. Notre situation d'Etat fortement industrialisé et notre commerce extérieur intensif ne nous laissent pas le choix. Mais devons-nous sacrifier à ce brusque bouleversement de conceptions et d'institutions qui ont fait leurs preuves chez nous ? Devons-nous reviser les idées fondamentales de notre existence politique ?

Bien au contraire, nous semble-t-il. Plus que jamais, le respect du travail, de la peine et des difficultés de nos concitoyens doit être le lien de notre cohésion nationale. Il est temps d'oublier les dissensions pour instaurer une véritable collaboration. La Semaine suisse (du 21 octobre au 4 novembre), n'a rien perdu de son actualité. Au contraire, adaptée aux circonstances nouvelles, elle est appelée à connaître un nouvel essor.

République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest

Aux « Journées musicales » de Mannheim, fin septembre, des œuvres de 18 femmes compositeurs, venant de 13 pays, ont été exécutées. Comme seule Suissesse figure Françoise Peyrot (Genève) avec une Fantaisie pour flûte, violon et violoncelle. Lors de la soirée solennelle de la ville de Mannheim, les prix du troisième concours international pour femmes compositeurs ont été distribués.

Achetez suisse

Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à

ART RUSTIQUE SUISSE

H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne

Pour être sûre

de la **QUALITÉ**

achetez au

Super-Marché Alinno

la plus grande concentration alimentaire de la Suisse romande

Toute l'alimentation sous un seul toit

GRANDS MAGASINS
INNOVATION
LAUSANNE

Tél. 23 11 20

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées
pour enfants

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENÈVE
OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC 8
MAÎTRISE FÉDÉRALE

LA MAISON RENOMMÉE
POUR SON GRAND CHOIX
DE TRICOTS ET LAINES

A TRICOTER

Weith
A. DE BOURG
LAUSANNE

CONFECTION JERSEY
ALPINIT - HANRO

DROGUERIE DU MOLARD
PLACE DU MOLARD 8
GENÈVE

Ecole pédagogique privée

FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

● **FORMATION**
de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● **PREPARATION**
au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous